



## Résidence des enfants sans jugement du jaf

Par **keed**, le **19/04/2016 à 20:15**

Bonjour,rnrnJ'ai des jumeaux âgés de 3 ans. Sa mère et moi sommes séparés depuis 6 mois nous n'avons pas saisi le JAF pour la résidence des enfants. Je passe les voir tous les jours et les prends le week-end, des fois ils passent quelques jours chez mes parents. Je me suis aperçu que les enfants étaient négligés (vêtements sales, rien pour eux dans le frigo) alors que je donne une pension mensuelle.rnrnJe viens de recevoir une relance pour des factures de crèche qu'elle ne paye pas. Mon ex a un fils d'un premier mariage, il a 12 ans, il est très jaloux de ses petits frères et a souvent des gestes dangereux (même quand j'étais là). Je suis très inquiet et je me dis que puisque il n'y a pas de jugement je pourrais emmener mes fils en outre-mer ou j'ai passé 25 ans. Une fois là-bas je compte m'adresser au JAF pour en obtenir la garde.rnPensez-vous que j'en ai le droit ?rnrnJe suppose que si je demande la garde des mes garçons dès à présent le juge peut me la refuser à cause de leur âge.rnrnMerci de m'aider à y voir clair.

Par **cocotte1003**, le **19/04/2016 à 20:27**

Bonjour, le juge peut très bien vous donner la garde à la mère même si vous les emmenez. Avez vous d'épreuves de la négligence de la mère ? Les juges favorise les relations avec les deux parents, si vous les emmenez sans l'accord de votre ex cela peut vous porter préjudice d'antan que les enfants sont jeunes, cordialement

Par **keed**, le **19/04/2016 à 22:37**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.les négligences sont difficiles a prouver. Peut-être que faire appel aux services sociaux serait une bonne chose. Demander une enquête de voisinage (son fils est violent et grossier) les voisins m'ont déjà parlé de cris et de tapage.En tous les cas merci beaucoup.

Par **cocotte1003**, le **20/04/2016 à 06:24**

Bonjour, essayez de trouvera un arrangement avec la mère dans un premier temps. Sinon vous pouvez demander au juge une enquête sociale avec à l'appui les attestations des voisins, du médecin traitant, amis....cordialement